

ATTESTATION DE STABILITÉ MONTAGE STRUCTURE PROVISOIRE structure Largeur 10m

Je soussigné **François GENOT** administrateur délégué de la **SA ATELIERS GENOT** sis 5 rue du Luxembourg 4280 Hannut **atteste que la structure provisoire montée**

LIEU DE MONTAGE (voir Convention de Location)

CONVENTION DE LOCATION N°: (voir Convention de Location)

DIMENSIONS : (voir Convention de Location)

ENTOILAGE CLASSEMENT : Ferrari 702S précontraint *qualité M2*

PERIODE DE LOCATION : (voir Convention de Location)

Est conforme aux normes de montage et de fabrication édictées par :

Le fabricant SCHREIBER SA de Lontzen ainsi que du **bureau de calcul et vérification de stabilité la s.a TDCA** avenue J.Lambert 119 4801 STEMBERT.

Conditions de contrôle

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées. L'inspection est limitée au contrôle visuel du bon montage des éléments qui composent la structure. Le contrôle est réalisé sans charge ni démontage et suivant l'état au moment de la visite des composants existants.

La mise en place de la structure respectent les prescriptions et les instructions de montage du **fabricant SCHREIBER SA** de Lontzen ainsi que du **bureau de calcul et vérification de stabilité la s.a TDCA** avenue J.Lambert 119 4801 STEMBERT.

Les calculs ainsi que les certificats M2 sont disponibles au siège de la S.A Ateliers GENOT et/ou téléchargeables sur internet à l'adresse :

Manuel calculs de stabilité STRUCTURE Largeur 10 Mètres ([cliquez ici](#))

Note au locataire:

Veillez-vous assurer d'être en possessions et de respecter les conditions d'utilisation de l'installation imposées par le loueur et spécifiées dans ses conditions de location.

Veillez également vous assurer d'être en ordre et de faire respecter la législation en termes de nombre de personnes maximum autorisé, sécurité et moyens de lutte contre les incendies etc....

Pendant toute la durée d'utilisation de la structure provisoire, veuillez vous assurer quotidiennement que les différents éléments assurant la stabilité de l'ensemble sont toujours en place (lestes, goupilles, câbles de contreventements, sangles d'arrimage, etc.....).

Fait à Hannut le (voir Convention de Location) après vérification de montage.



F.GENOT
adm.. Délégué
s.a Ateliers GENOT